



AVIS DE PUBLICITE PREALABLE
A UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME
POUR L'INSTALLATION D'UNE ACTIVITE A VOCATION ECONOMIQUE
SUR LA COMMUNE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE

Date de publication : 13/04/2023 Date limite de manifestation des intérêts : 31/05/2023

Supports de publication :

- parution presse locale
- site internet de la communauté de communes - <https://www.vendeegrandlittoral.fr>
- affichage panneaux d'informations au public

Procédure : avis de publicité préalable à une occupation temporaire du domaine public maritime dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (article L 2122-1-1 du Code Général de la propriété des personnes Publiques)

NOM ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE

Communauté de communes Vendée Grand littoral
35, impasse du Luthier-ZI du Pâtis 1
BP 20
85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE

TEXTE DE L'AVIS

- **Date de publication** : 13/04/2023
- **Durée de mise en ligne de l'avis** : 48 jours
- **Date limite de manifestation d'intérêt** : 31/05/2023, à 12 heures

Procédure concernée : avis de publicité préalable à une occupation temporaire du domaine public maritime dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (article 2122-1-1 du Code Général de la propriété des personnes Publiques)

Concession concernée : Parcelles de terre-plein et bâtiment édifié sur son assiette foncière, zone technique, port Bourgenay

Type d'occupation : Activité de vente, d'entretien de bateaux ainsi que la vente de matériels destinés à la plaisance.

Localisation des dépendances concernées :

- département : Vendée (85)
- communes : Talmont-Saint-Hilaire
- situé sur le domaine public maritime de la zone technique port Bourgenay
- surface projetée à l'occupation : 2435 m² (dont 1030 m² de terre-pleins, 555 m² de zone d'exposition, 322 m² bâti et 528m² d'aire de carénage)

Date d'effet de l'occupation : à partir du 01/01/2024

Durée de l'occupation : Sur proposition du candidat en cohérence avec les investissements envisagés et leur durée d'amortissement sans toutefois dépasser 30 années.

Visite sur site : prendre contact avec la capitainerie de port Bourgenay au 02.51.22.20.36 Mr GUYON Fabrice

Montant de la redevance est composé : d'une part forfaitaire annuelle correspondant à 15 898,00 €HT pour l'année 2024 (révisable chaque année par le conseil communautaire) et d'une part variable correspondant à un pourcentage sur le CA, **a minima** de 0,5 % le candidat demeurant libre de proposer une participation supérieure.

Candidatures : Les candidats sont invités à fournir un dossier composé des éléments demandés dans le cahier des charges. Ce cahier des charges est téléchargeable sur le site <https://www.vendeegrandlittoral.fr> par les candidats. Le dossier de candidature devra être envoyé dans les délais et à l'adresse indiquée.